

CONSEIL PARTICIPATIF
PROCES-VERBAL - séance du mercredi 28 octobre 2020

Présidence :

FERRETTI Lavinia

Envoyé à :

Mesdames, Messieurs,
BITAR Christophe
BRIGITTE Océane
COET Philippe (secrétaire de séance)
CONRAD Christoph
CRIVELLI Paolo
DECOMBAZ Arielle
ELSIG Frédéric
FRUTIGER Olivier (*ex officio*)
GAJO Laurent
GRESPLAN Patrick
HAEBERLI Eric
IHSANE Tabea
JACCARD Jean-Philippe
KABBACH Alexandre
KEHL Victoria
MADRONAL Abraham
MELI Cinthia
MISTRETTA Alessia
MITTERMAYER Catherine
PELLIZARI Judith
PEREIRAS GOMES Stéphanie
PIEGAY Nathalie
PIGUET Laure
PIZZINATO DELCEY Danièle
RACINE Isabelle
REY André-Louis
RUBAL Sandra (*ex officio*)
TEIXEIRA QUEIROS Michael
WETZEL René
ZHANG Laure

Absents :

Mesdames, Messieurs,
BAEGGLI Cynthia, excusée – *démissionnaire*
BERMUDEZ Luana
DANZI Massimo, excusé – *démissionnaire*
DETRAZ Manon, excusée
LEONELLI Katia, excusée – *démissionnaire*
LEPORATTI Roberto
PORRET Michel, excusé – *démissionnaire*
ZUFFEREY Nicolas, excusé

Assiste à la séance :

Vice-doyenne Irène HERRMANN.
Le doyen Jan BLANC, la vice-doyenne Francesca SERRA et le vice-doyen Lorenz BAUMER sont excusés.

La séance se déroule en visioconférence pour tenir compte de la situation sanitaire. La présidente remercie les membres du Conseil de s'être rapidement adaptés à ce changement du mode de réunion ; elle rappelle au public qui assiste à la séance qu'il ne peut pas intervenir dans les débats ; elle propose enfin aux membres du Conseil de demander la parole en levant la main.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020 (PV No 2020/2) :

Accepté à l'unanimité.

2. Annonce des divers :

Pas de divers.

3. Communications de la présidente :

La présidente annonce d'autres séances du Conseil d'ici la fin de l'année. Ces séances auront également lieu à distance.

4. Communications du doyen :

Pas de communication.

5. Questions au décanat :

Mme C. Meli revient sur des nominations de post-doctorants intervenues cet été, apparemment sans mise au concours. La vice-doyenne I. Herrmann répond que ces postes, financés sur *overheads*, sont annoncés au Conseil décanal, charge aux départements de faire des propositions. C'est le décanat qui décide ensuite, étant précisé que ces postes visent *a priori* des personnes en attente d'un autre poste ou qui préparent le dépôt d'un projet. Mme C. Meli déplore un manque d'information, lequel peut susciter un sentiment d'injustice. Elle insiste sur la nécessité d'une communication large afin de donner les mêmes chances à tous les candidats potentiels. La vice-doyenne s'engage à ce que le décanat améliore à l'avenir la publicité donnée à ces postes, par ailleurs peu nombreux et dont la durée est limitée à une année.

6. Direction de département :

Département des sciences de l'Antiquité : **le prof. Paul Schubert** remplace le prof. Dominique Jaillard pendant son congé scientifique, du 15 février au 14 juillet 2021.
Préavis favorable à l'unanimité.

7. Election du prof. Frédéric Tinquely à la Commission des post-grade (CEPOG) :

Le prof. F. Tinquely est élu à l'unanimité (remplacement du prof. Massimo Dani, retraité).

8. Discussion sur la proposition du Rectorat concernant les leçons de la crise :

La présidente esquisse dans ses grandes lignes le processus de consultation lancé ce printemps par le Rectorat. Ce dernier demande maintenant aux conseils participatifs de prendre position sur 13 thèmes, dont 8 proposés par l'Assemblée de l'Université. Quatre questions sont posées pour chaque thème.

Après réflexion, le Bureau ne s'est pas senti autorisé à répondre à des questions qui engagent toute l'institution. Il suggère donc au Conseil de s'en remettre à l'Assemblée pour donner réponse au Rectorat, et d'en soutenir la motion votée le 17 juin dernier, mais veut néanmoins entendre le Conseil sur les points auxquels il souhaiterait donner une importance particulière.

Mme O. Brigitte soulève la question des places de travail destinées aux étudiants et demande que l'ouverture des bibliothèques soit garantie. Il s'agit d'assurer aux étudiants de bonnes conditions de travail. M. A.-L. Rey estime que la durée du prêt des ouvrages rend peut-être inutilement indisponible un livre et propose d'organiser un système de rappel qui permettrait de remettre en circulation des livres avant l'échéance du prêt.

M. C. Conrad constate que des réponses ont déjà été données à titre individuel au Rectorat. Il estime que ce questionnaire n'a pas été établi par des spécialistes et qu'il sera difficilement exploitable, à plus forte raison si chaque conseil participatif répond de son côté. De là l'idée de passer par l'Assemblée pour une prise de position collective. Il attire par ailleurs l'attention sur les problèmes que rencontrent les chercheurs, notamment lorsqu'ils doivent mener des recherches à l'étranger.

Mme S. Pereiras Gomes s'interroge sur la cohérence des informations communiquées aux étudiants, par exemple à propos de l'exigence d'une présence aux cours mais avec des possibilités d'enseignement à distance. Pour la vice-doyenne I. Herrmann, le décanat s'est efforcé d'être le plus clair possible dans un contexte très changeant. Les exceptions prévues concernaient des situations de maladie ou de quarantaine.

Mme O. Brigitte revient sur la question du prêt des ouvrages en souhaitant que la limite du nombre de livres empruntés par une personne soit revue à la hausse. Elle demande dans quelle mesure les associations, AEL ou CUAE, peuvent participer aux débats de l'Assemblée. La présidente rappelle que l'Assemblée est à l'échelle de l'Université ce qu'est le Conseil pour la Faculté. Elle ajoute que les associations étudiantes y sont bien représentées.

M. C. Bitar pense lui aussi que la communication de crise, émanant tantôt du Rectorat, tantôt du décanat, a créé une certaine confusion. La vice-doyenne réaffirme que le décanat essaye justement d'éviter des messages contradictoires. Son seul objectif est une plus grande précision en tenant compte des spécificités de la Faculté. Mme I. Racine et M. C. Conrad soulignent à leur tour la difficulté et les risques d'une communication à plusieurs niveaux.

M. A. Kabbach partage l'avis de M. C. Conrad concernant la structure du questionnaire. Il ajoute que la crise n'est pas terminée, en particulier s'agissant de l'accès aux données, et que tirer un bilan lui paraît prématuré. L'Assemblée a d'ailleurs demandé la suspension de ce processus de consultation.

M. A.-L. Rey insiste sur l'analogie à faire, en termes d'importance, entre bibliothèques en Lettres et laboratoires dans d'autres facultés.

Au final, le Conseil décide de déléguer à l'Assemblée le suivi de ce questionnaire et d'en soutenir la motion, et charge le Bureau de formaliser les différentes propositions et remarques émises en séance. Un projet de texte sera soumis au Conseil.

La présidente conclut en se félicitant de l'intérêt porté par le Rectorat aux Conseils participatifs.

9. Modification du Règlement d'organisation de la Faculté (ROFL) – suite de la séance du 31.10.2019 :

Ce point s'inscrit dans la suite du vote du Conseil du 31 octobre 2019. Le Bureau souhaite discuter des propositions au Conseil afin d'aboutir à un consensus. Le projet suivra ensuite le parcours institutionnel habituel pour validation.

Article 9, al. 2 : la présidente propose de prévoir d'emblée un mandat de deux ans pour la présidence, sans possibilité de réélection. M. A.-L. Rey pense que la durée d'une année du mandat est liée à la difficulté pour un étudiant ou une étudiante d'assumer cette charge pendant deux ans, alors que dans la pratique cela arrive souvent pour les autres corps. La présidente estime que la possibilité de démissionner avant terme existe toujours. Cet avis est partagé par Mme O. Brigitte. Mme I. Racine souhaite que la possibilité de réélection, non consécutive, soit maintenue.

Le Conseil accepte à l'unanimité le projet de porter la durée du mandat au maximum à deux ans.

M. C. Conrad suggère de profiter de ces modifications pour réécrire en langage épïcène le règlement. M. A.-L. Rey relève à ce propos la phrase préliminaire qui précise que le masculin utilisé est générique. La présidente s'en remet au service juridique pour fixer la forme du texte.

Les propositions de modification suivantes sont présentées par l'ACIL.

Article 15, al. 1, lit. b – et 16 al. 8 (nouveau) : le directeur devrait, d'entente avec la commission mixte et non plus d'entente avec les professeurs du département, proposer au décanat les engagements et les renouvellements dans diverses fonctions telles que maîtres assistants, assistants, etc. De plus, la commission mixte est appelée à se prononcer sur l'entièreté de la planification académique et des processus de nomination : de l'écriture de l'appel à candidature à l'élection.

M. A. Kabbach tient à préciser la genèse de ces propositions. Le décanat s'était engagé, après le vote d'octobre 2019, à faire des propositions, mais il a finalement demandé au Bureau de s'en charger. Ce dernier a ensuite décidé de s'en remettre au Conseil. Les propositions de l'ACIL, basées sur une large consultation du corps intermédiaire, doivent simplement servir de support à la discussion. Dans le cas de cet article, il s'agit d'élargir la base des décisions au-delà des seuls professeurs.

M. C. Conrad lie ses commentaires sur l'article 15, al. 1, lit. b à la proposition de création d'un alinéa 8 à l'article 16. Ces modifications changeraient complètement les paramètres des processus de nomination. S'il est partisan d'associer les différents corps aux décisions politiques qu'implique une planification structurelle, il est hostile à l'idée de les associer aux procédures de nomination proprement dites, notamment pour des raisons de confidentialité. M. A. Kabbach constate, selon l'alinéa 7 de l'article 16, que l'on peut d'ores et déjà solliciter une commission mixte dans le cadre de diverses procédures, dont celles de nomination.

M. L. Gajo est aussi d'avis que les corps peuvent être associés à des processus politiques, mais pas aux procédures de nomination. Cela ne pourrait qu'alourdir ou retarder ces procédures, sans bénéfice évident. Divers facteurs interviennent dans chaque nomination, qu'une commission mixte ne maîtrise pas.

Mme L. Piguet demande à M. C. Conrad ce qu'il entend par planification structurelle. Ce dernier fait référence aux travaux de la commission de planification, lesquels peuvent engager la Faculté pendant des années. Il cite l'exemple de la définition du profil d'une chaire. Il rappelle au passage toute la difficulté qu'il y a à trouver des candidats pour représenter le corps de l'enseignement et de la recherche ou les étudiants au sein des diverses instances participatives. Pour lui, associer une commission mixte aux nominations revient à politiser le processus et non à le démocratiser. Par contre les commissions mixtes devraient être associées à la planification dans les départements.

M. A. Kabbach précise que l'instance associée aux nominations pourrait être autre que la commission mixte. Pour M. L. Gajo, il y a là non un problème d'instance de décision, mais de modalités de décision. Mme C. Mittermayer partage les avis de ses collègues. Elle craint aussi que l'on sous-estime le travail que représente toute nomination ou renouvellement.

A ce stade M. C. Conrad estime qu'il serait sage de renvoyer ces propositions au Bureau et à l'ACIL, avec mission de les reformuler de manière à intégrer les commissions mixtes dans le processus de planification quadriennale. M. A.-L. Rey insiste sur le souhait de transparence du corps de l'enseignement et de la recherche, tout en préservant les exigences de confidentialité.

La présidente précise trois points qui devront être pris en compte : la transparence, une forme de souplesse et la distinction à faire entre planification et nominations.

M. A. Kabbach s'oppose à un renvoi et demande un vote sur les art. 15, al. 1, lit. b, et 16, al. 8. Mme I. Racine, constatant que la discussion reste ouverte, juge prématuré un vote. Mme N. Piégay s'interroge sur la signification concrète de l'expression « d'entente avec ». M. A.-L. Rey constate que cette expression n'a jamais posé de problème dans la version en vigueur du règlement. M. C. Conrad se dit convaincu que le vote sera négatif, ce qui tuera les propositions. Or tel n'est pas l'objectif. Il réitère sa proposition de renvoi afin qu'une proposition raisonnable puisse être soumise au Conseil. M. A.-L. Rey souligne le risque d'un rejet ultérieur par le service juridique si le texte n'est pas conforme ou mal conçu. M. L. Gajo insiste à nouveau sur la nécessité de dissocier planification et nominations.

Le renvoi au Bureau de ces deux propositions afin qu'il les retravaille est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Article 16, al. 4 : en constituant une commission mixte, l'assemblée générale devrait explicitement veiller à l'équilibre entre les disciplines enseignées et les corps représentés.

Mme N. Piégay propose d'ajouter la parité entre genres à cette exigence d'équilibre.

Ainsi complétée, la proposition est acceptée à l'unanimité moins deux abstentions.

10. Discussion sur la demande de l'ACIL "pour que la FL prononce un accord de principe sur l'ensemble des demandes de prolongations COVID du CCER d'ici la fin du SA 2020" :

La présidente rappelle qu'une possibilité de prolongation a été introduite par le Rectorat pour pallier dans toute la mesure du possible les effets du confinement imposé ce printemps.

L'ACIL demande que la Faculté prononce un accord de principe sur l'ensemble des demandes de prolongation COVID du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche d'ici la fin du semestre d'automne 2020.

La vice-doyenne I. Herrmann confirme que tout le monde obtiendra une prolongation d'au moins deux mois, mais que les demandes doivent être formulées 6 mois avant la fin du mandat. Le but est d'éviter un engorgement des demandes. Quant à la durée des prolongations, elle pourra être modulée à certaines conditions. M. A. Kabbach insiste sur l'intérêt pour les collaborateurs de savoir à l'avance la durée de la prolongation obtenue. Ils pourront ainsi mieux planifier la suite de leur carrière et bénéficieront d'un peu plus de sérénité. La vice-doyenne répond que le décanat ne peut aller au-delà de ce qui est prévu par le Rectorat, et qu'il ne peut se prononcer des années à l'avance.

M. C. Conrad confirme que les demandes peuvent arriver dans des situations très différentes l'une de l'autre. Il espère que la Faculté se montrera généreuse, mais est d'avis qu'il est impossible de prévoir ce qui va se passer d'ici quatre ans et donc de promettre quoi que ce soit. M. A. Kabbach souligne encore une fois l'importance pour les collaborateurs de connaître l'échéance de leur mandat. Deux ou six mois supplémentaires peuvent faire une grande différence dans le déroulement d'une carrière. Il cite l'exemple de la GSEM qui a déjà répondu à l'ensemble des demandes de prolongation déposées. M. C. Conrad relève toute la difficulté qu'il y a à maintenir un juste équilibre entre les chercheurs en place et les nouvelles générations qui doivent faire leur place. Mme O. Brigitte appuie cette dernière remarque.

La présidente rappelle que la question ce soir porte sur l'anticipation des réponses aux demandes de prolongation COVID. La vice-doyenne I. Herrmann comprend les inquiétudes des collaborateurs, mais constate que des jeunes chercheurs peuvent entre-temps trouver un poste fixe. Elle maintient qu'une planification à quatre ans est prématurée. M. A. Kabbach admet la possibilité de trouver un emploi avant ou à l'échéance du mandat, mais il doute que ces cas soient majoritaires. Les collaborateurs attendent aussi un geste de reconnaissance pour le travail accompli en période de crise. La vice-doyenne cite le message envoyé par le doyen à l'ACIL assurant que les prolongations seront bel et bien octroyées ces prochaines années. Elle ne peut pas en dire plus.

La présidente constate une forte attente de la part des collaborateurs à recevoir dans les meilleurs délais réponse à leur demande. La discussion de ce jour visait à rendre publiques les positions des uns et des autres.

M. A.-L. Rey suggère de contacter la GSEM afin d'obtenir quelques précisions sur sa politique de prolongation des mandats.

11. Divers :

Mme I. Racine tient à remercier et féliciter la présidente pour sa direction des débats durant la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

★ ★ ★